Demande de raccordement d'un programme immobilier au Réseau Public de Distribution géré par Omega

Identification : **Omega-FOR-RAC_14E**
Version : **2.0**
Nb. de pages : **13**

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	01/12/2008	Création	
1.1	01/09/2009	Uniformisation de la présentation des différents modèles de demande de raccordement et création des formulaires associés.	
2.0	23/07/2018	Intégration de la Demande de raccordement anticipée Prise en compte du Décret no 2018-402 du 29 mai 2018 relatif aux réseaux intérieurs des bâtiments	

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Omega-NOI-RAC_03E : autorisations et mandats dans le cadre des raccordements traités par Omega et formulaires associés.

Résumé / Avertissement

Ce document est à utiliser pour une demande de raccordement d'un lotissement à usage résidentiel ou d'un immeuble à usage résidentiel ou tertiaire.

Il est également à utiliser pour le raccordement d'un réseau intérieur dans les immeubles à usage principal de bureaux au titre du décret 2018-402 du 29 mai 2018.

Il peut également s'appliquer dans le cadre de l'aménagement d'une superficie inférieure à 10000 m² dont la destination des lots est à vocation tertiaire ou PME/PMI.

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir par le Demandeur d'un raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Omega.

Ce document permet au client de faire une demande de :

- Proposition de Raccordement lorsque le dossier est complet, pour réalisation,
- et/ou une Proposition de Raccordement Avant Complétude, pour connaitre les estimations techniques et financières de son projet.

Le dimensionnement des ouvrages électriques sera déterminé sur la base des éléments déclarés par le

Demandeur.

DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UN PROGRAMME IMMOBILIER AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION GÉRÉ PAR OMEGA

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans…) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Pour la demande de raccordement pour réalisation, la Proposition de Raccordement (devis) qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toute modification de votre opération, afin de nous permettre de la prendre en considération.

La demande de raccordement anticipée est une prestation payante décrite dans le catalogue des prestations. Elle sera menée après l'acceptation du devis de demande raccordement anticipée et ne sera pas remboursée lors de la complétude de la demande de raccordement. Elle donnera lieu à une Proposition de Raccordement Avant Complétude qui présente :

- *la solution technique permettant le raccordement de l'Installation sur la base des critères étudiés ;*
- *une estimation de la contribution au coût du raccordement, sur la base du barème de raccordement en vigueur au moment de la demande (pour les opérations collectives, le coût des réseaux BT dans le terrain d'assiette de l'opération ne fait pas partie de l'évaluation de la contribution) ;*
- *une estimation des délais de réalisation des travaux du raccordement ;*
- *le cas échéant, pour les Installations individuelles en HTA, une estimation des éventuelles limitations temporaires du soutirage de l'Installation, ainsi qu'une estimation du délai nécessaire à la levée de ces contraintes.*

La demande de raccordement pour réalisation ou la demande de raccordement anticipée, sera conduite sur la base de la situation du réseau existant au moment de l'étude avec votre poste de livraison situé en limite de parcelle, conformément à la procédure de traitement des demandes de raccordement Omega-PRO-RAC_14E. Elle sera menée également par l'analyse du respect des contraintes de transit et de tension sur les Réseaux Publics de Distribution et le cas échéant sur le Réseau Public de Transport, complétée par les conséquences du raccordement de l'Installation relatives au respect des niveaux de perturbation au Point de Livraison, au fonctionnement du plan de protection, à la transmission du signal tarifaire…

Votre projet d'Installation sera réputé respecter les niveaux réglementaires de perturbations admissibles au Point de Livraison.

Les canalisations à créer ou à modifier pour assurer le raccordement de votre projet ne feront l'objet d'aucune recherche approfondie de tracé et ne prendront pas en compte les éventuelles contraintes liées à la voirie et au franchissement d'obstacles particuliers.

Si, dans le cadre de votre projet, vous souhaitez raccorder une Installation de Production électrique en vue de revendre tout ou partie de l'électricité produite, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une Installation de Production correspondant à votre projet.

A1 : POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT DEFINITIVE	❑
A2 : POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT ANTICIPEE	❑

Les documents suivants sont **indispensables à l'instruction de votre dossier**.

- **le présent document** complété et signé par vos soins,

Dans le cas d'un lotissement :

- un plan de situation (échelle 1/25000ème ou 1/10000ème) avec la localisation du projet,
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/500ème ou 1/1000ème) comprenant :
  - la représentation des différentes parcelles avec leurs références et leurs superficies,
  - le tracé des canalisations électriques projetées à l'intérieur du lotissement,
  - la position sur chaque parcelle des coffrets comprenant le coupe-circuit principal individuel,
  - les emplacements des éventuels postes de transformation,
  - dans le cas d'un lotissement avec construction, la limite du bâti de chaque parcelle sera représentée sur le plan.

Dans le cas d'un immeuble :

- un plan de situation (échelle 1/25000ème ou 1/10000ème) avec la localisation du projet,
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) comprenant :
  - la position du ou des coffrets comprenant le coupe-circuit principal collectif,
  - des canalisations électriques projetées à l'intérieur de l'immeuble (liaison HTA de raccordement des postes HTA/BT, liaisons BT vers colonnes électriques, colonnes électriques, dérivations individuelles…),
  - l'emplacement des éventuels postes HTA/BT de distribution publique et poste de livraison HTA,
- un plan du découpage des différents lots par niveau avec leur puissance de dimensionnement.

Pour une demande de raccordement pour réalisation, vous devrez fournir obligatoirement :

- une copie de **l'Autorisation d'Urbanisme**, le cas échéant, le certificat de permis tacite (cas d'un permis) ou de non-opposition (cas d'une déclaration préalable).

B : INTERVENANTS DU PROJET

B1 : Demandeur du raccordement

C'est le maître d'ouvrage du projet. Il est le destinataire de la Proposition de Raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers.

Raison Sociale : .....

N° de SIRET : .....

N° et nom de la voie : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Télécopie : ..... Mél : .....

Interlocuteur : .....

Adresse d'envoi de la proposition si différente de l'adresse ci-dessus N° et nom de la voie .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

B2 : Tiers habilité

Il s'agit d'un fournisseur d'électricité ou d'un autre professionnel (installateur, bureau d'étude…).

Le Demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

☐ Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande de raccordement auprès d'Omega, de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation).

☐ Le tiers dispose d'un mandat (il permet d'habiliter un tiers pour agir au nom et pour le compte du Demandeur. Dans ce cas, l'interlocuteur d'Omega est le mandataire). Dans le cadre de ce mandat, pour le projet décrit dans ce formulaire, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de 1 :

- ☐ signer en son nom et pour son compte la Proposition de Raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :
  - ☐ mandant
  - ☐ mandataire au nom et pour le compte du mandant
- ☐ procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.

Personne/société habilitée : .....

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme .....
dûment habilité(e) à cet effet

N° et nom de la voie .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

[1] Cocher la ou les cases correspondant au périmètre du mandat

B : INTERVENANTS DU PROJET (suite)

B3 : <u>Prestataires du maître d'ouvrage</u>

Maître d'œuvre, bureau d'étude, architecte, installateur-électricien…

Prestataire 1 :

Fonction du prestataire : ……

Raison Sociale : ……

N° et nom de la voie : ……

……

Code postal : …… Commune : ……

Nom de l'interlocuteur : ……

Téléphone : …… Mobile : ……

Télécopie : …… Mél : ……

Prestataire 2 :

Fonction du prestataire : ……

Raison Sociale : ……

N° et nom de la voie : ……

……

Code postal : …… Commune : ……

Nom de l'interlocuteur : ……

Téléphone : …… Mobile : ……

Télécopie : …… Mél : ……

Prestataire 3 :

Fonction du prestataire : ……

Raison Sociale : ……

N° et nom de la voie : ……

……

Code postal : …… Commune : ……

Nom de l'interlocuteur : ……

Téléphone : …… Mobile : ……

Télécopie : …… Mél : ……

Prestataire 4 :

Fonction du prestataire : ……

Raison Sociale : ……

N° et nom de la voie : ……

……

Code postal : …… Commune : ……

Nom de l'interlocuteur : ……

Téléphone : …… Mobile : ……

Télécopie : …… Mél : ……

C : IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET

Nom du programme immobilier : ……

Localisation du programme ……

N° et nom de la voie : ……

Code postal : …… Commune : ……

L'Opération est-elle située sur une ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) ?

☐ Non ☐ Oui Si oui, préciser le nom de l'ANRU : ……

L'Opération est-elle située sur un SA (Secteur d'Aménagement) ?

☐ Non ☐ Oui Si oui, préciser le nom du SA : ……

L'Opération est-elle située sur une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ?

☐ Non ☐ Oui Si oui, préciser le nom de la ZAC : ……

Une Proposition de Raccordement Avant Complétude a-t-elle déjà été réalisée pour ce projet ?

☐ Non ☐ Oui Si oui, préciser sa référence : ……
et sa date : ……

D : DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

D1 : <u>Nature du projet</u>

Précisez la nature de votre projet :

☐ Lotissement, aménagement d'un terrain (*Précisez votre demande en remplissant le cadre D2)*

☐ Immeuble (*Précisez votre demande en remplissant le cadre D3)*

D2 : <u>Caractéristiques du lotissement</u>

À ne remplir que dans le cas d'un lotissement ou d'un aménagement de terrain

Superficie totale du terrain (y compris voiries, espaces verts…) : …… m^2

Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : …… m^2

Nombre de lots nus : ……

Nombre de lots bâtis : ……

Date souhaitée de mise en exploitation du réseau : ……

Destination de votre projet

☐ Usage résidentiel *Précisez votre demande en remplissant unes ou plusieurs[2] fiches D2-1 « Caractéristiques détaillées d'un lotissement à usage résidentiel »*

Nombre de fiches D2-1 jointes en annexe : ……

☐ Autres usages (tertiaire, industriel…) *Précisez votre demande en remplissant une ou plusieurs fiches D2-2 « Caractéristiques de l'aménagement d'un terrain pour des usages autres que résidentiels »*

Nombre de fiches D2-2 jointes en annexe : ……

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme NF C 14-100 définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par Omega pour le calcul des canalisations.

Puissance de raccordement : …… kVA

[2] Selon la complexité de votre projet

D : DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET (suite)

D3 : Caractéristiques de l'immeuble

À ne remplir que dans le cas d'un immeuble.

Superficie totale de l'immeuble (SHOB) : ..... m^2

Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : ..... m^2

Nombre d'étages : .....

Nombre de cages d'escalier : .....

Nature de la construction : ☐ Neuve ☐ Rénovation

Date souhaitée de mise en exploitation du raccordement de l'immeuble : .....

Destination de votre projet

☐ Usage résidentiel prépondérant

Précisez votre demande en remplissant une ou plusieurs[3] fiches D3-1 « Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel »

Nombre de fiches D3-1 jointes en annexe : .....

☐ Exclusivement autres usages (tertiaire…)

Précisez votre demande en remplissant une ou plusieurs[3] fiches D3-2 « Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usages autres que résidentiel »

Nombre de fiches D3-2 jointes en annexe : .....

☐ Usages de bureaux dans le cadre du décret 2018- 402 du 29 mai 2018 (Réseau Intérieur)

Précisez votre demande en remplissant la fiche D3-3 « Caractéristiques du bâtiment à usage principal de bureaux»

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme NF C 14-100 définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par Omega pour le calcul des canalisations.

Puissance de raccordement : ..... kVA

D4 : Qualité de desserte

Y a-t-il une sensibilité particulière en terme de qualité de l'alimentation électrique ?

☐ Non ☐ Oui Si oui, préciser le type de *process* : .....

Y a-t-il des besoins de sécurisation par liaisons de secours ou liaisons complémentaires (garantie contractuelle de reprise de l'alimentation en cas d'incident) ?

☐ Non ☐ Oui Si oui, préciser le niveau de sécurisation souhaitée : ☐ Totale

☐ Partielle (taux : ..... %)

D5 : Demandes connexes

Dans l'éventualité de l'existence d'ouvrages électriques sur le Site, souhaitez-vous leur déplacement préalable ?

☐ Non ☐ Oui Si oui, référence de la demande de déplacement d'ouvrage électrique déposée auprès d'Omega : .....

Y a-t-il des bâtiments à démolir ? (suppression de raccordement)

☐ Non ☐ Oui Si oui, nature : .....

Référence de la demande de suppression de raccordement électrique déposée auprès d'Omgea : .....

Est-il prévu un raccordement au Réseau Public de Distribution, d'Installations de Production d'électricité ?

[3] Selon la complexité de votre projet

☐ Non ☐ Oui Si oui, type de production : ……

Référence de la demande de raccordement d'une Installation de Production déposée auprès d'Omega : ……

D : DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET (fin)

D6 : Informations complémentaires

Présence de pompes à chaleur

☐ Non ☐ Oui

Compléments d'information sur le projet :

……

……

……

……

……

……

E : VALIDATION DES INFORMATIONS

Omega établira une Proposition de Raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Date : ……..

Nom - Prénom du signataire : …… Signature[4] : ……

Fonction : ……

F : COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier
A l'Accueil
Par mail : branchement@es-omega.net

[4] Signature du Demandeur ou du tiers mandaté

Fiche D2-1 : Caractéristiques détaillées d'un lotissement à usage résidentiel

Désignation du lotissement : …….. **Fiche D2-1 n°** …… **/** …..

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque parcelle, la norme NF C 14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.
Pour mener l'étude de raccordement du lotissement, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque parcelle est en monophasé. Si votre projet prévoit l'alimentation d'une parcelle en triphasé, le préciser dans la colonne $P_{Racc.}$ parcelle.

N° de lot	Référence Parcelle[5]	Surface (en m²)	$P_{Racc.}$ parcelle	N° de lot	Référence Parcelle	Surface (en m²)	$P_{Racc.}$ parcelle
Exemple		*500*	*12 kVA*				

Le tableau ci-après répertorie les points de raccordement à créer dans le lotissement résidentiel, autres que les logements, tels que l'éclairage d'un parking ou de la voirie, lorsque celui-ci n'est pas raccordé sur le réseau d'éclairage public de la commune, l'alimentation d'une pompe de relevage…

Chaque point de raccordement à créer doit être repéré sur le plan parcellaire fourni par vos soins.

Chaque point de raccordement sera équipé d'un compteur. Un point de raccordement peut regrouper plusieurs usages communs au lotissement.

Référence	Usage	Puissance de raccordement demandée	Monophasé	Triphasé
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

[5] La référence de la parcelle doit correspondre à celle figurant sur le plan parcellaire fourni par vos soins

Fiche D2-2 : Caractéristiques détaillées de l'aménagement d'un terrain pour des usages autres que résidentiel

Désignation de la zone d'aménagement :..... **Fiche D2-2 n°** ..... **/** .....

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque parcelle, la norme NF C 14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.

N° lot	Référence de la parcelle[6]	Surface (m^2)	Segment d'activité	$P_{Racc.}$ parcelle	Monophasé	Triphasé	Chauffage ou climatisation électriques
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
					☐	☐	☐
SG[7]							
SG							
SG							

[6] La référence de la parcelle doit correspondre à celle figurant sur le plan parcellaire fourni par vos soins

[7] Services Généraux

Fiche D3-1 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel

Désignation de l'immeuble :	**Fiche D3-1 n°** ..... / .....

Les logements résidentiels sont-ils équipés avec un chauffage et/ou une climatisation électrique?

☐ Oui ☐ Non

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque lot, la norme NF C 14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.

Pour mener l'étude de raccordement de l'immeuble, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque lot résidentiel est monophasée. Si votre projet prévoit l'alimentation en triphasé d'un lot résidentiel, nous vous demandons de le préciser dans la colonne $P._{Racc.}$ individuelle.

Le nombre de points de raccordement est à préciser par niveau et par cage d'escalier (un tableau par cage d'escalier).

Si l'immeuble comporte plus d'une cage d'escalier, il vous suffit de remplir autant de fiches que nécessaire pour décrire la totalité de l'immeuble et renseigner le nombre de fiches effectivement remplies, à l'endroit réservé à cet effet dans le cadre D3.

Cage d'escalier n° : .....

Niveau	Logements (usage résidentiel)						Locaux non résidentiels ***Usages à détailler dans le tableau dédié ci-dessous***		Nombre de points de raccordement
	T1/T2 ou $S \leq 35\ m^2$		T3/T5 ou $35\ m^2 < S \leq 100\ m^2$		T6 ou plus ou $S > 100\ m^2$				
	Nombre	$P._{Racc.}$ individuelle	Nombre	$P._{Racc.}$ individuelle	Nombre	$P._{Racc.}$ individuelle	Nombre en monophasé	Nombre en triphasé	
exemple	*2*	*6 kVA*	*3*	*9 kVA*	*1*	*12 kVA*	*0*	*1*	*7*
Totaux									

Détail des usages des locaux non résidentiels :

Niveau	N° lot/Référence	SHON (en m^2)	Segment d'activité/Usage	Puissance de raccordement (en kVA)	Chauffage/Climatisation électriques
exemple	*A01*	*100*	*Commerce*	*12 monophasé*	☒
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐

Fiche D3-2 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage non résidentiel

Désignation de l'immeuble : ……	**Fiche D3-2 n°** …… / …..

Domaine de tension BT

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque lot, la norme NF C 14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir en fonction du type de local à desservir.

N° de cage d'escalier	Niveau	N° lot	Surface (m^2)	Segment d'activité	Puissance de raccordement du lot	Monophasé	Triphasé	Chauffage ou climatisation électriques
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐
						☐	☐	☐

Domaine de tension HTA

Lorsque les usages électriques d'un lot dépassent la puissance de 250 kVA, le raccordement de celui-ci s'effectue en HTA. Dans ce cas, remplir le tableau ci-après :

Référence	Segment d'activité (RIE[8], services généraux…)	Puissance de raccordement du lot

[8] Restaurant Inter Entreprises

Fiche D3-3 : Caractéristiques du bâtiment à usage principal de bureaux

Désignation du bâtiment :……	**Fiche D3-3 n° …… / …..**

Dans le cadre de l'application du décret 2018-402 du 29 mai 2018, cette fiche permet de collecter les informations complémentaires afin de raccorder le réseau intérieur du bâtiment au Réseau Public de Distribution géré par Omega par un seul point de raccordement.
Pour bénéficier de cette disposition, le Demandeur s'engage à respecter les conditions suivantes :

- le réseau intérieur n'est pas destiné à alimenter plusieurs bâtiments non contigus ou parties distinctes non contiguës d'un même bâtiment ;
- au moins 90% de la SHON est consacrée aux sous-destinations locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés et bureau telles que mentionnées aux 4° et 5° de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme ;
- le réseau intérieur n'est pas destiné à alimenter un ou plusieurs logements ;
- le bâtiment n'appartient pas à plusieurs propriétaires ou est destiné à un propriétaire unique ;
- les utilisateurs du réseau intérieur peuvent le cas échéant demander à Omega la mise en place d'un Dispositif de Comptage en décompte pour leur permettre d'accéder au marché de l'électricité. La structure du réseau intérieur doit permettre cette mise en place.

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement du bâtiment, la norme NF C 14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir en fonction des locaux à desservir.

- le raccordement dans le domaine de tension BT par un point de raccordement est limité à 250 kVA ;
- le raccordement dans le domaine de tension HTA par un point de raccordement est à prévoir au-delà de 250 kVA.

Il sera demandé à Omega, le cas échéant sauf pour les bâtiments à occupant unique, à ce qu'un dispositif de décompte de la consommation et/ou de la production d'électricité soit installé par Omega à chaque point de livraison pour chaque utilisateur souhaitant exercer ses l'exercice des droits prévus à l'article L. 345-3 et/ou à l'article L. 345-4 du code de l'énergie.
Dans le cas de bâtiments à occupant unique qui deviendraient multi-occupants, le Demandeur s'engage à ce qu'une demande soit déposée auprès d'Omega pour l'installation, par cette dernière, d'un dispositif de décompte de la consommation et/ou de la production à chaque point de livraison pour chaque souhaitant exercé ses droits..

Le Demandeur précise :

- SHON totale du bâtiment : ……m² ;
- la SHON dédiée aux locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés et bureau telles que mentionnées aux 4° et 5° de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme : ……m² ;
- puissance de raccordement :……. kVA ;
- pour un raccordement dans le domaine de tension BT un plan de masse de l'opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec :
    - l'emplacement souhaité du coupe-circuit principal individuel (CCPI) placé dans un coffret ou une armoire accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé ;
    - la localisation souhaitée du coffret de contrôle-commande de votre branchement à puissance surveillée (comprenant en général le Dispositif de Comptage) si l'emplacement est différent du CCPI ;
    - le tracé reliant ces deux équipements, dans le cas où ils ne se situent pas au même endroit ;
- pour un raccordement dans le domaine de tension HTA un plan de masse de l'opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec l'emplacement souhaité du poste de livraison accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

J'atteste que la demande de raccordement au Réseau Public de Distribution du réseau intérieur objet de la demande ci-dessus respecte les dispositions énoncées aux articles L.345-1 à 8 et D345-1 à 4.

Signature et Cachet et du Demandeur Précédé de la mention : « Certifie l'exactitude de ces éléments ».